

ASSEMBLÉE NATIONALE28 mars 2006

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 292

présenté par
M. Venot-----
ARTICLE 13

Dans la première phrase de l'alinéa 13 de cet article, substituer au mot :

« examens »,

le mot :

« réexamens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.